



BULLETIN MUNICIPAL N°26
JANVIER 2021

Le conseil municipal

Maire: Bernadette DUTHEIL

1^{er} Adjoint: Joseph BELGARDE

2^{ème} Adjointe: Julie COUPERIER

3^{ème} Adjointe: Brigitte HUGUET

Conseillers: Cécile BANVILLET, Sandrine CHAUFOUR, Sébastien DORCHIES, Raphaël MANNEVILLE, Julien MILLON, Denis ROCHE

et Catherine VILLENEUVE

Syndicats Intercommunaux

SIAREC

Titulaire : Joseph BELGARDE **Suppléant :** Julien MILLON

SICER

Catherine VILLENEUVE Raphaël MANNEVILLE

SIVOS

Sandrine CHAUFOUR
Julie COUPERIER

SIAEP

Titulaire : Julie COUPERIER **Suppléant :** Joseph BELGARDE

Mission Locale

Titulaire : Cécile BANVILLET **Suppléant :** Brigitte HUGUET

<u>CNAS</u>

Cécile BANVILLET

<u>EPF</u>

Titulaire : Sandrine CHAUFOUR **Suppléant :** Bernadette DUTHEIL

AFVA

Brigitte HUGUET Sébastien DORCHIES

Correspondant Défense

Raphaël MANNEVILLE

SIEG

Titulaire : Joseph BELGARDE

Suppléant : Raphaël MANNEVILLE

<u>SEMERAP</u>

Bernadette DUTHEIL

<u>SBA</u>

Bernadette DUTHEIL

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi : 9h à 12h et 14 h à 16h

Jeudi: 9h à 12h

2 ^eet 4 ^e Samedi : 9h à 12 h Site internet : www.chas.fr

Tel: 04 73 68 17 67

Adresse mail:mairie@chas.fr

Commissions Communales

Commission Bâtiments, Urbanisme et Voirie

Julien MILLION, Brigitte HUGUET, Denis ROCHE, Bernadette DUTHEIL et Sandrine CHAUFOUR.

Commission Culture, Fêtes et Sport

Cécile BANVILLET, Bernadette DUTHEIL, Sébastien DORCHIES, Catherine VILLENEUVE, Raphaël MANNEVILLE et Julien MILLION.

Commission Patrimoine

Julien MILLION, Brigitte HUGUET, Sébastien DORCHIES et Julie COUPERIER.

Commission Communication

Raphaël MANNEVILLE, Joseph BELGARDE, Julie COUPERIER et Sandrine CHAUFOUR.

Commission d'Appel d'Offres

Catherine VILLENEUVE, Brigitte HUGUET, Bernadette DUTHEIL et Joseph BELGARDE.

Commission d'Action Sociale

Président membre de droit : Bernadette DUTHEIL

Conseillers élus_: Sandrine CHAUFOUR et Julie COUPERIER **Membres nommés**: Yvonne BASTET, Lucienne BERTRAND, Bernard CHALARD, Bernadette CRUCHAND, Liliane DESSITE.

Commission Communale des Impôts Directs

Président membre de droit : Bernadette DUTHEIL

Conseillers élus: Joseph BELGARDE, Catherine VILLENEUVE et Brigitte HUGUET.

Membres nommés titulaires : Cécile BANVILLET, Brigitte HU-GUET, Éric BOUCHAUDY, Bernard CHALARD, Jean-Paul DAL

Membres nommés suppléants: Jean-Yves BLANC, Pierre CHOUVY, David COUFORT, Yves BERTRAND, Liliane DESSITE, Sérina DONAUX.

Commission Sécurité Routière

Julie COUPERIER, Cécile BANVILLET, Sébastien DORCHIES, Bernadette DUTHEIL et Raphaël MANNEVILLE.

Responsable publication:

Bernadette Dutheil

Conception:

Joseph Belgarde, Sandrine Chaufour, Julie Couperier, Bernadette Dutheil Crédit photos: Joseph BELGARDE, Thierry BOISSERET, Alice CHALARD, Frédéric CHAU-FOUR, Lilian COUPERIER, Christiane HIRSH, Brigitte HUGUET, Patrick SOUDRY

Réalisation: Imprimerie Print Conseil

28,avenue Jean Moulin 63540 Romagat tel 04 73 90 11 02 **Tirage :** 250 exemplaires

LE MOT DU MAIRE

Le conseil municipal et les employés communaux vous présentent tous leurs vœux de santé et de bonheur pour vous tous ainsi que pour vos proches.

L'équipe municipale renouvelée souhaite poursuivre les travaux de rénovation et d'embellissement du bourg engagés par nos prédécesseurs. Nous prévoyons de compléter l'aménagement de la terre de Lili par l'installation d'un jeu pour enfants. En 2021, des travaux sur la taverse de bourg rue du pré Batier réalisés en partenariat avec le Conseil Départemental, permettront d'offrir un accès sécurisé à l'étang et de réduire la vitesse des véhicules. Enfin, le réaménagement du quartier du fort qui se déroulera sur plusieurs années mettra en valeur note patrimoine architectural.

Il est à craindre que nous ayons encore à subir des contraintes importantes dans notre quotidien du fait de la crise sanitaire. Soyez assurés que l'équipe municipale fera tout son possible pour vous faciliter la vie. Personne ne doit rester isolé, faisons jouer la solidarité comme nous avons toujours su le faire.



Le conseil municipal a pris la décision de rejoindre l'école de Chauriat à la rentrée 2021. Nous avons exposé les raisons qui ont motivé ce choix dans une lettre aux habitants. Sachez que notre préoccupation principale a été le bienêtre des enfants. Quant-à l'utilisation future des locaux, toute suggestion sera étudiée. Nous sommes à votre écoute.

Et encore une fois bonne et heureuse année.

Le maire

Bernadette Dutheil

CÉRÉMONIES



En 2020, les cérémonies : 8 mai, 11 novembre et commémoration de la rafle de Billom du 16 décembre 1943 se sont déroulées sous le signe du confinement en la présence d'un groupe restreint d'élus.

Lors de la rafle, deux mille soldats de l'armée d'occupation allemande, assistés des forces supplétives françaises, ont encerclé la ville de Billom. Ils ont procédé à de nombreuses arrestations dans la commune ainsi que dans les villages alentours.

Cinq personnes furent exécutées sur-le-champ, quatorze furent fusillées au 92 e RI de Clermont-Ferrand, et cent douze autres furent déportées (vingt-cinq dont un habitant de Chas ne revinrent jamais).

REPAS DES AÎNÉS

En 2021, les conditions sanitaires n'ont pas permis d'organiser le convivial repas des anciens.

En compensation chaque habitant âgé de plus de 65 ans qui l'a souhaité a reçu une mallette festive.

Malheureusement, la dégustation n'a pu se faire que dans un cercle familial restreint.



PRINCIPALES RÉALISATIONS 2020



Les travaux 2020 ont consisté en la poursuite de l'aménagement du terrain de sport et en la rénovation de la cuisine de la salle des fêtes. Cette cuisine a été réagencée pour être plus fonctionnelle et elle dispose maintenant de mobiliers nouveaux.

La réfection des murs du cimetière décidée en 2020 sera réalisée au printemps 2021.

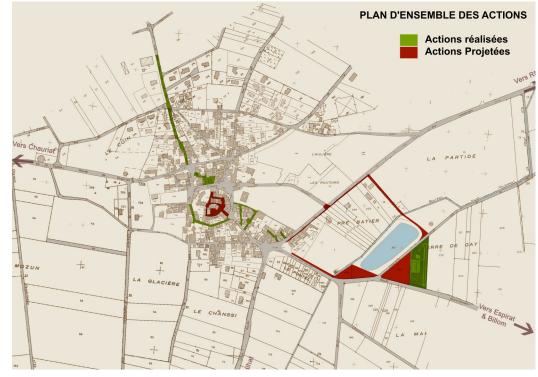
PROJETS À VENIR

Le plan d'aménagement de bourg a été actualisé pour intégrer les projets à venir :

- L'aménagement de la traverse rue du Pré Batier comprendra la création d'un trottoir unilatéral, protégé de la chaussée par une bordure et la création d'un passage surélevé au niveau de contact avec le chemin des ruisseaux. L'objectif est d'offrir une circulation piétonnière protégée jusqu'au chemin d'accès à l'Etang au Nord-Est du village. La fin de cet aménagement sera traitée de manière à mettre en valeur l'entrée de Bourg Nord-Est.
- L'aménagement du quartier du fort pour lequel le principe des chaussées sans bordures de trottoirs, avec caniveau central ou bilatéral sera retenu. Le caractère patrimonial du quartier sera mis en valeur par un aménagement de surface hautement qualitatif (pavage et dallage pierre, édification ou restauration des murets en pierres). La restauration de l'église s'intègre dans ce projet d'ensemble.

Poursuite des aménagements des abords de l'étang.

Une zone de loisirs a été mise en place au cours des années 2019-2020. Elle se compose de différents équipements à l'usage des familles. L'aménagement sera poursuivi en 2021 par l'installation d'un jeu pour enfants (cabane ,toboggan...), par la plantation d'arbres sur le terrain ainsi que par l'implantation de mobilier (tables, bancs, poubelles).



Il est prévu la création de deux accès sécurisés à la zone de l'Etang:

- Le premier au Nord depuis la rue du pré Batier sera réalisé en 2021.
- Le second à L'Ouest, le long de la rue du Pontel. Cet accès Ouest ayant pour but de relier la zone de Loisirs à la Place du Chaffour et au Square de la Lune. Elle nécessite des acquisitions foncières et ne sera donc pas concrétisé dans un futur immédiat.

Rénovation de l'éclairage public

Le SIEG (syndicat de l'électricité et du gaz), propriétaire du réseau d'éclairage public nous propose de remplacer les 33 lanternes d'éclairage les plus anciennes. Cet investissement devrait nous permettre de réaliser une économie annuelle de l'ordre de 2 000 € .

Toujours pour des raisons d'économie, mais aussi dans un objectif environnemental, il est également envisagé de retarder l'allumage de l'éclairage public à 5 h du matin au lieu de 3h45.

Cavurnes: Projet d'équipement du cimetière

Nous envisageons de proposer au cimetière de Chas des concessions dédiées aux cavurnes pour les personnes



désireuses d'avoir un espace personnel pour déposer l'urne funéraire.

La cavurne est un petit caveau, pouvant recevoir une ou plusieurs urnes contenant les cendres d'un défunt. Elle est creusée dans le sol et recouverte d'un couvercle en granit ou en béton.

Son étanchéité est assurée par un réceptacle en sous-sol et d'une dalle protectrice de fermeture en surface, permettant de protéger les cendres du défunt contre l'humidité.

Ces « cavurnes » seront implantées dans le nouveau cimetière le long du mur Est.

La concession sera proposée à la vente équipée de cette cavurne, laquelle pourra ensuite être personnalisée par le propriétaire selon son envie.

AUTRES TRAVAUX SUR LA COMMUNE

Deux chantiers sont actuellement en cours sur la commune :

- L'installation d'une ligne électrique haute tension entre Mezel et Billom assurée par.ENEDIS Ces travaux comportent la création d'un nouveau transformateur place de la lune.
- L'installation d'une antenne relais de téléphonie mobile assuré par ORANGE. Les travaux de raccordement électrique de cet équipement vont démarrer prochainement.



Mise aux normes du réseau d'assainissement

Le SIAREC (syndicat intercommunal d'assainissement de la région Est de Clermont-Ferrand) va démarrer cette année les travaux de mise en séparatif des rues de la côte et du puits.

En 2022, des travaux rue du vieux four et rue des ruisseaux vont permettre de réduire de manière importante les apports d'eaux parasites. Ensuite viendra la mise aux normes de la station d'épuration.

RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

Au cours des étés 2018 et 2019, certains bâtiments ont subi des désordres liés à la sècheresse (fissures, affaissement de dalles...) Des dossiers de demande de reconnaissance au titre des catastrophes naturelles ont été déposés à la préfecture. Les sinistres survenus en 2019 ont fait l'objet d'un arrêté ministériel le 29 avril 2020.

Certains habitants ont signalé de nouveaux désordres durant l'été 2020. Les personnes concernées doivent se signaler en mairie au plus vite afin que nous puissions déposer une nouvelle demande.

INCIVILITÉS



Vitesses excessives, dépôts de détritus dans les chemins, utilisation des poubelles de l'étang et du cimetière pour se débarrasser des déchets ménagers, stationnements gênants ou de longue durée, poubelles stockées en permanence sur la voie publique, chiens non tenus en laisse, plantations arrachées, brûlage de déchets végétaux...

Longue est la liste des incivilités commises sur la commune. Certes, beaucoup d'entre elles sont le fait de personnes extérieures au village.

Cependant, il appartient à chacun de nous d'être vigilant et de respecter la propreté et la sécurité sur notre commune.

TARIFS COMMUNAUX

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES (capacité 100 personnes)

Location réservée aux personnes habitant la commune :

HIVER (du 1er octobre au 31mai)	150 €
ÉTÉ (du 1er juin au 30 septembre)	100 €
Apéritif, vin d'honneur, location en semaine	50€

Pour les associations de la commune :

- Un week-end, une seule fois dans l année : 50 €
- Mise à disposition gratuite de la salle des fêtes le mardi, mercredi et jeudi (sauf jours fériés et veille de jours fériés) si le nombre de participants est inférieur à 20
- Mise à disposition gratuite de la petite salle sous la mairie tous les jours (

CAUTION : égale au montant de la location plus une caution « ménage » de 50 €.

Une réservation n'est prise en compte que lorsque le chèque de caution est déposé.

Une réservation fait lieu de location définitive.

CIMETIÈRE: TARIF DES CONCESSIONS

CONCESSIONS CINQUANTENAIRES : 2,5m X 1m	CONCESSIONS PERPÉTUELLES: 2,5m X 1m
Simple : 80€	Simple : 150 €
Double : 160 €	Double : 300 €

Le tarif des cavurnes sera fixé ultérieurement

BIBLIOTHÈQUE

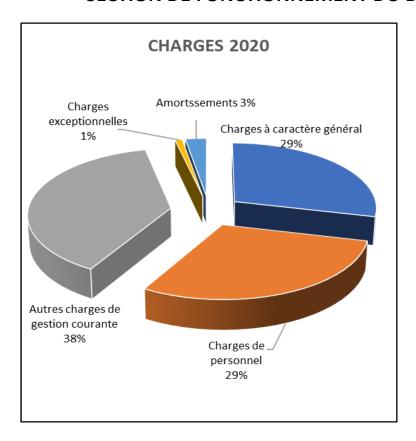
Les bénévoles de la bibliothèque vous souhaitent une bonne et heureuse année 2021 et remercient tous les généreux donateurs de livres ainsi que les lecteurs petits et grands.

La bibliothèque est ouverte le dernier dimanche de chaque mois de 10h à 11h selon le calendrier 2021 ci- dessous.

31 janvier	Mme Ladouble	
28 février	Mme ou M. Chalard	
28 mars	Mme Bertrand	
25 avril	Mme Molle	Contacts :
30 mai	Mme Ladouble	Mme Bertrand : 04 73 68 17 51
27 juin	Mme ou M. Chalard	Mme Ladouble : 04 73 73 72 34
25 juillet	Mme Bertrand	
29 août	Mme Molle	Mme ou M. Chalard: 04 73 68 17 25
26 septembre	Mme Ladouble	
31 octobre	Mme ou M. Chalard	
28 novembre	Mme Bertrand	
26 décembre	Mme Ladouble	

FINANCES DE LA COMMUNE DE CHAS

SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET COMMUNAL 2020



Charges 2020

Total: 207 307,22€

Charges à caractère général :

57 605,20 €

Charges de personnel:

59 174,27 €

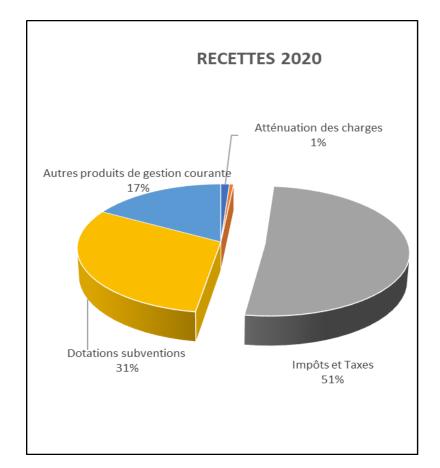
Autres charges de gestion courante :

76 498,67 €

Charges exceptionnelles: 1758,58 €

Dotation aux amortissements:

5 752,50 €



Recettes 2020

Total de l'année : 252 938,99€

Atténuation de charges : 2 676,06 €

Produits du domaine : 1 290,94 €

Impôts et taxes : 127 959,86 €

Dotations subventions : 77 096,82 €

Autres produits de gestion courante :

42 037,87 €

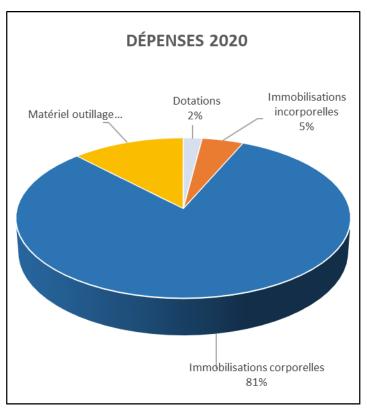
Produits exceptionnels: 1877,14€

Excédent de l'exercice :

52 631,74

Excédent antérieur : 180 127,06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET COMMUNAL 2020



Dépenses 2020

Total: 91 026,26 €

Dotations : 1 454,37 €

Immobilisations incorporelles:

3 208,40 €

Immobilisations corporelles:

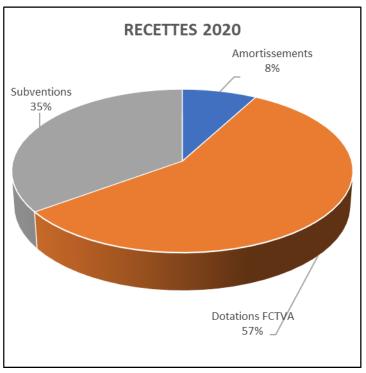
59 190,64 €

Matériel outillage:

8 740.00 €

Solde d'exécution de l'exercice anté-

rieur reporté : 19 432,85 €



Recettes 2020

Total: 66 425,41 €

Amortissements: 5 272,50 €

Dotations: 3 790,09 €

Subventions : 23 244,82 €

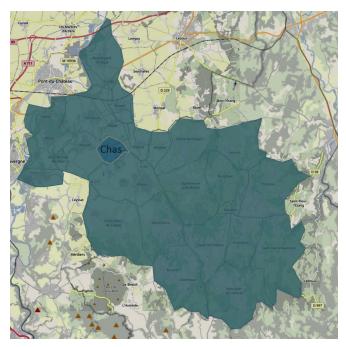
Déficit de l'exercice : 24 600, 85 €

En 2020, les dépenses effectuées ont consisté en la poursuite des travaux du terrain multisports et de voirie.

Le déficit de la section d'investissement sera compensé par un virement de la section de fonctionnement.



Une Communauté de Communes au service de la population



Billom Communauté regroupe 25 communes et compte 26 000 habitants. De nombreuses actions sont mises en œuvre au service de sa population parmi lesquelles il convient de souligner les points suivants:

Petite enfance/Enfance:

Le Relais Petite Enfance, guichet unique vous aide à trouver un mode de garde pour votre enfant de 0 à 4 ans. Il s'occupe notamment d'attribuer, sur pré-inscriptions, des places aux deux multi-accueils du territoire : Les Pitchouns à Chignat (service communautaire) et Les Petits Dômes à Glaine-Montaigut (crèche associative à gestion parentale). Les animatrices du relais vous accompagnent également sur les démarches administratives et juridiques pour embaucher une assistante maternelle. Ces dernières animent divers ateliers pour les 0-3 ans sur le territoire.

Contact: Catherine Phalip au 04 73 73 43 28 ram@billomcommunaute.fr

Jeunesse:

- Il existe des « Bourses coup de pouce » pour aider les jeunes de 15-20 ans (sous conditions de revenus) :
 - 150 € pour passer le code de la route
 - 100 € pour passer le BAFA

En contre-partie, 20 h d'actions citoyennes sont demandées. Elles sont souvent réalisées dans des centres de loisirs, dans une bibliothèque, à la mairie ou encore dans une association du territoire.

- A chaque période scolaire, le centre aquatique est réservé un soir pour les 11 -17 ans. L'entrée est à 1 € et du matériel ludique est mis à leur disposition.
- Des aides de la CAF sont possibles pour réaliser un projet culturel, social ou sportif, porté par des jeunes de 12-17 ans dans le cadre de "Projet'oi."

Contact: Marie-Noëlle Escuriet au 04 73 70 73 23 jeunesse@billomcommunaute.fr

Culture:

Des cinés-goûters sont organisés à chaque période scolaire via Ciné-parc à la briqueterie de St-Dier.

Différents spectacles et soirées courts-métrages sont également proposés

Contact: Chloé Taris 04 73 79 88 27: culture@billomcommunaute.fr

Le réseau des bibliothèques : ces bibliothèques sont accessibles à tous les habitants de la communauté de communes. Des animations sont proposées aux usagers tout au long de l'année : soirées jeux, prix des lecteurs, lectures à voix haute, bébés lectures...

Contacts: Agnès Berton agnes.berton@billomcommunaute.fr et Sophie Simonini sophie.simonini@billomcommunaute.fr 04 73 79 88 28

L'école de musique intercommunale propose dans plusieurs sites (Billom, Chignat, Vertaizon, Mur-sur-Allier Pérignat/Allier et St-Dier) l'enseignement de 12 instruments avec cours individuels, pratiques collectives, cours spécifiques et des harmonies partenaires.

Contact: Fréderic Germot 06 72 23 85 89. frederic.germot@billomcommunaute.fr

Pays d'Art et d'Histoire :

Tout le territoire de Billom Communauté est labellisé « Pays d'Art et d'Histoire ». Une programmation de



visites (sonores, à deux voix, théâtralisées), des conférences, des ateliers jeune public, des expositions et des participations aux événements nationaux vous est proposée de mars à octobre de chaque année.

Contact: Anne Cogny: 04 73 79 88 26. anne.cogny@billomcommunaute.fr

Transport:

Un bus vous emmène, un lundi sur 2, de septembre à juillet au marché de Billom pour 4 € l'aller/retour.

Contact: accueil de Billom Communauté au 04 73 73 43 24.

Economie :

Un chargé de missions vous accompagne dans votre projet de reprise ou de création d'entreprises. Nicolas Blasquiet 04 73 73 43 24. nicolas.blasquiet@billomcommunaute.fr

Habitat:

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat **(OPAH)** est mise en place sur les 25 communes de Billom Communauté.

OPAH

Quelles conditions pour avoir droit aux aides?

- Vous êtes propriétaire d'un logement de plus de 15 ans, que vous occupez et vous ne dépassez pas un niveau de ressources fixé nationalement,
- Vous avez des projets de travaux d'un montant minimum de 1 500 € pour réhabiliter un logement dégradé ou très dégradé, améliorer la sécurité et la salubrité du logement, adapter votre logement à l'autonomie, au vieillissement ou au handicap, améliorer la performance énergétique,
- Vous êtes propriétaire d'un bien vacant ou déjà occupé que vous souhaiteriez valoriser en créant du logement locatif conventionné et ce, sans conditions de ressources.

Les engagements pour tous :

- ✓ ne pas avoir commencé les travaux avant d'avoir reçu un accusé de réception de votre dossier d'aide auprès de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) et faire intégralement réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment,
- ✓ <u>propriétaire occupant</u> : habiter votre logement en tant que résidence principale pendant au moins 6 ans après les travaux,
- ✓ <u>propriétaire bailleur</u> : louer votre logement pendant au moins 9 ans aux conditions du conventionnement ANAH.

Grâce à l'OPAH, vous pouvez bénéficier :

- ✓ d'un accompagnement technique gratuit pour vous aider dans votre projet. Une personne se déplace chez vous sans frais pour réaliser une visite technique. Celle-ci vous aidera d'une part à faire les bons choix de travaux en fonction de vos besoins et moyens et d'autre part à monter votre dossier de subventions (recherches d'autres partenaires, possibilité de prêt sans intérêt sous certaines conditions),
- √ d'une aide financière sous conditions de l'ANAH (de 25 à 50%) à laquelle s'ajoute une aide de la Communauté de communes représentant 15 % du montant des travaux subventionnés pour les propriétaires occupants et jusqu'à 25 % pour les propriétaires bailleurs,
- ✓ d'une prime communautaire *Habiter Mieux* complémentaire à celle de l'ANAH d'un montant de 500 € dans le cas de travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement.

Pour toutes vos **questions juridiques ou techniques sur le logement :** Acheter, vendre ou louer un logement, investir dans l'immobilier, réaliser des travaux, connaître les normes ou la qualité du bâti, gérer un logement en copropriété ...



Demandez des conseils d'experts avant d'agir!

Contactez le guichet unique gratuit et indépendant ADIL du Puy-de-Dôme Par courrier, courriel, téléphone ou rendez-vous

Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, sauf le lundi matin.

Des permanences sont organisées sur le département.

Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République - 63100 CLERMONT-FERRAND

04 73 42 30 75 contact@adil63.org www.adil63.org

SIVOS Le SIVOS de la région de Billom est un Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale.; il propose 3 services :

Le service de Portage de Repas à Domicile (PRD)

Pour une personne seule : 9.20 € par repas (dont coût de livraison 4.00 €), pour un couple : 14.60 € pour les 2 repas (dont coût de livraison 4.18 €), 29,10 € pour 4 repas (dont coût de livraison 8.36 €), livrés le même jour à la même adresse.

Le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)

s'adresse aux personnes de plus de 60 ans, malades ou dépendantes.

Prise en charge à 100 % par votre caisse d'assurance maladie sur prescription médicale uniquement.

le Service d'Aide et Accompagnement à Domicile (SAAD)

Le service s'adresse aux personnes rencontrant des difficultés pour l'accomplissement des tâches quotidiennes. La tarification s'effectue à l'heure suivant les différents tarifs officiels :

- 23.30 € l'heure pour les personnes ne pouvant pas être prises en charge par les caisses de retraite ou par le Conseil Départemental
- Tarification horaire du Conseil Départemental : 22,83€
- Tarification horaire des caisses de retraites : 21,10 €
- Tarification horaire des mutuelles : 23,30 €

Contact: Tel: 04 73 68 56 04 Mail: sivosregionbillom@wanadoo.fr Site internet: www.sivosbillom.fr

5 boulevard Saint Roch -BP 8 -63160 BILLOM

CHAS SPORT'BIEN



Plus que jamais, le Sport est un équilibre !

Coach Seb s'est très bien adapté à la situation et a proposé à nos 48 Chas Sport diverses possibilités pour continuer à se bouger.

Cours en visio , du direct sur facebook, des liens partagés, des cours au terrain de sport « Terre de Lili » Bravo Seb !

On réfléchit à l'avenir ...à la reprise ...s'adapter...
Prenez soins de vous et de vos proches
Respectons-nous
Biz à touches et touchs



LES FÊT'ARTS DU FORT

Fêt'arts 2020 : rétrospective d'une riche année malgré tout !

Pour commencer, nous vous avons concocté une édition

« Alambic et Saucissons » très réussie et appréciée de tous, sous le radieux soleil du 18 janvier.

Une mise en parenthèse involontaire de la vie associative a empêché la tenue de notre **fête** patronale du 4 juillet.

Le retour à la « normale » lors de la trêve estivale, nous a permis d'avoir la folle idée de vous offrir une journée des associations le 5 septembre sur le thème de la convivialité et de la découverte de nos associations villageoise.



Cette nouvelle festivité au bord de l'étang à l'ombre des peupliers, nous a rassemblé autour d'un repas champêtre que nous avons préparé et offerts aux villageois.



Tout au long de la journée, aux abords de « la terre de Lili », chaque association a eu l'occasion de vous présenter la passion qui les anime.

Cette belle journée s'est terminée tard dans la soirée au son rock des guitares de l'excellent groupe des **KRAX**



Fêt'arts 2021 : calendrier et festivités à venir.

Composition du bureau :

Président : Frédéric Chaufour tel : 07 81 16 96 06

Vice Président : Lilian Couperier Vice-présidente : Corinne Colon

Trésorière : Sylvie Goy

Trésorier adjoint : Jean-Baptiste Bergonzoli

Secrétaire : Pauline Layec

Secrétaire adjointe : Sabine Gomes Forest

L'assemblée générale 2020 n'a pas pu se tenir comme prévue le 7 novembre dernier suite au reconfinement Covid-19.

Et pourtant tout était prêt pour renouveler le bureau et présenter les festivités à venir pour 2021 !

Devant cette situation, le bureau actuel s'est réuni en janvier et nous « rempilerons » une année supplémentaire

Toutefois, les personnes intéressées à venir nous rejoindre peuvent le faire dès à présent.

Il suffit de contacter l'un des membres du bureau.

Dès que la situation sanitaire nous le permettra, nous programmerons une réunion publique où nous échangerons nos idées sur les festivités prévues pour cette année :

Calendrier prévisionnel 2021 :

- Samedi 23 janvier 2021 : « Alambic et saucissons » annulé
- * Samedi 3 juillet 2021 : Fête patronale avec la 3^e édition du Chas'riottes Trophy, brocante semi nocturne (de 17h à minuit), Débrouill'art et animations de rue.
- * Samedi 4 septembre 2021 : 2^e Fête des associations avec repas à midi, jeux « type interville » l'après midi et concert en soirée à l'esplanade de l'étang. (Date sous réserve)

Le bureau des Fêt'arts:

Corinne, Sabine, Sylvie, Pauline, Frédéric, Jean-Baptiste, Lilian

MALAMUT'S TEAM 63

En tout premier lieu, le président et toute son équipe et membres du MT63, vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année que nous espérons toutes et tous bien plus douce et profitable.

Les activités du MT63, comme beaucoup d'autres, ont été réduites à peau de chagrin du fait de cette crise sanitaire sans précédent connue par nos générations.

Néanmoins, lors de la journée des associations de septembre dernier, le



MT63 s'est mobilisé pour faire participer chaque habitant de Chas, de 7 à 77 ans, à un tour de Quad ou SSV vers nos beaux Turluron et notamment Notre Dame de la Salette, qui a veillé au bon déroulement de cette journée familiale et conviviale.

Toutefois les petites sorties entre deux confinements, nous ont permis de repérer les chantiers qui nous attendent pour 2021. (débroussaillage, élagage...). Nous préparons ardemment le planning de cette nouvelle saison, que nous espérons plus frénétique et que nous souhaitons de tout cœur partager avec toutes et tous pour

Président : Eric Colon <u>ericcolon1963@gmail.com</u>

Vice-président : Yann Guignard Trésorier : Frédéric Chaufour Secrétaire : Jean-Yves Blanc

AUTOMNE RADIEUX

Composition du bureau :

Présidente : Yvonne Bastet, tél : 04 73 68 17 50

Vice-présidente : Monique Trajna Trésorier : Bernard Chalard Secrétaire : Edith Russo

Secrétaire adjointe : Bernadette Dutheil

2020 avait bien commencé, le 7 mars notre concours de belote avait été un succès.

Nous étions loin de penser que quelques jours plus tard allait débuter un premier confinement et qu'il allait durer jusqu'en mai.

A notre grand regret il n'a plus été possible de nous retrouver le jeudi après-midi.

En juin, en respectant les mesures sanitaires, masques, gel hydroalcoolique, distanciation etc. nous nous sommes retrouvés pour nos habituelles parties de belote ou de Rummy.

En septembre, le club a participé à la fête des associations en présentant nos différentes activités, (loisirs créatifs, belote, jeux de société, repas conviviaux et voyages)

En octobre, nouveau confinement, la deuxième vague était là. Et 2020 s'en est allée, sans regret. Difficile de faire des projets pour 2021, mais nous gardons le moral, nous finirons bien par sortir de cette crise et le plaisir de se retrouver n'en sera que plus grand.





Composition du bureau :

Présidente: Alice Chalard 04 73 73 78 63

Vice-présidente : Chantal Vieilly Trésorière : Mathilde Bonnet Secrétaire : Geoffroy Chalard Cette année pour la première fois, le foyer rural s'est adapté en organisant des concours. Halloween et Noël.

Nous avons eu 16 participants pour Halloween avec 4 ex-æquo , ils ont reçu un bon de 15 euros chez *folies sucrées*. Pour Noël, nous avons eu 6 participants et nous les en remercions. A cette occasion et exceptionnellement le foyer a décidé de faire gagner les 6 participants en leur offrant des bons d'achats chez nos commerçants de Billom qui ont souffert du confinement.

Encore une fois nous remercions nos participants pour les concours et les ventes de cho-

colats et sapins et espérons être plus nombreux l'année prochaine.

C'est avec un grand regret que nous avons appris la décision de la mairie de quitter le regroupement pédagogique, nous sommes inquiets pour l'avenir du foyer rural. Une commune sans école c'est une commune sans famille.

LES CRINS DE LIBERTE

Composition du bureau :

Présidente : Jesahel Juignet 06 68 26 19 74 -

juignetjesa@hotmail.com Secrétaire : Cécile Boyer Trésorière : Mélanie Martin

Toute l'équipe de l'association les crins de liberté se joint à moi pour vous souhaiter à tous une bonne année 2021.

Nous venons de terminer une année particulière pour nous tous et très éprouvante pour notre refuge.

En effet, non seulement le refuge a aussi subi les conséquences du covid avec des abandons toujours plus



nombreux d'animaux en détresse, une fréquentation moindre et l'impossibilité pour nous d'organiser nos différentes manifestations qui pourtant nous aident à vivre, mais nous avons également dû faire face à un stress énorme concernant la sécurité de nos chevaux. Des attaques barbares et cruelles ont eu lieu et ont encore lieu chaque semaine sur tout le territoire français, ce sont des chevaux et des ânes mais aussi des vaches, des chèvres et des cochons qui sont visés. L'association a donc dû s'équiper en caméra de surveillance, mais rien ne vaut la vigilance humaine.

J'espère que nous pourrons, en 2021, passer à autre chose et nous réjouir de nous retrouver pour de nombreuses manifestations et notamment notre course d'orientation ludo-éducative.

Si vous souhaitez nous aider vous pouvez adhérer à notre association pour la somme de 35 euros par an ou parrainer un cheval du refuge à partir de 5 euros par mois. Tous les dons sont déductibles de vos impôts.

Vous pouvez également acheter notre calendrier 2021 pour 10 euros.

Nous avons actuellement 21 chevaux au refuge dont 10 résidents permanents (8 vieux chevaux et 2 aveugles). Nous envisageons de faire une demande de subvention pour l'achat d'un terrain afin de pouvoir accueillir au mieux nos résidents permanents, aussi si vous entendez parler d'un terrain à vendre d'un minimum de 2 hectares n'hésitez pas à nous en faire part.

Notre site: https://www.lescrinsdeliberte.fr Téléphone: Jesahel: 06 68 26 19 74

SAPEURS POMPIERS DE CHAS-CHAURIAT

Cette année avec son contexte sanitaire exceptionnel a entrainé des bouleversements dans le quotidien de chacun.

Toutes les strates de notre société ont été affectées et cela n'a pas épargné les services d'incendie et de secours.

Cette situation inédite entraina une adaptation permanente tout au long de l'année pour faire face à cette pandémie qu'est la COVID 19, avec de nouvelles procédures d'interventions et moyens de protections.

Nous avons constaté aussi une forte diminution du nombre d'interventions lors du premier confinement.

Durant toute cette période, votre Centre de Première Intervention est resté opérationnel et ses sapeurs pompiers mobilisés.

Activité opérationnelle du Centre de Première Intervention (CPI 2) CHAS-CHAURIAT :

Cette année, le CPI 2 CHAS CHAURIAT a réalisé 32 interventions se décomposant ainsi :

- 26 secours à personnes (malaise, accident, télé assistance, etc..)
- 1 feu,
- 5 interventions diverses (inondations, fuites de gaz, avis techniques, sécurité manifestation...).



RECRUTEMENT:

Nous renouvelons notre appel à la population pour le recrutement de nouveaux sapeurs pompiers volontaires afin d'assurer le maintien d'un effectif suffisant pour assurer les missions qui nous sont confiées.

Le volontariat chez les sapeurs-pompiers est accessible dès l'âge de 16 ans et sans diplôme

Faire le choix de devenir sapeur-pompier volontaire est un engagement citoyen basé sur le volontariat.

Alors si vous êtes intéressé n'hésitez pas à venir nous rencontrer pour avoir plus d'informations .

Evolution de carrière :

Le Sapeur 1^{er} Classe Kylian VERNIERE après avoir réussi le concours pour intégrer la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et débuter sa formation. Nous lui souhaitons bonne chance.

Retraite et Mutation:

Notre centre a vu le départ de 2 agents :

- Le départ à la retraire du Sapeur 1^{ère} Classe Jean-Philippe GUITTARD après plus de 37ans de service.
- La mutation du Sapeur 1^{ère} Classe Mélanie CHASSERAY-CORDEAU qui nous a quitté pour intégrer le CPI 3 d'Egliseneuve Pré Billom suite à son déménagement.

Médailles:

L'Adjudant Chef Thierry BOISSERET a obtenu la médaille d'argent pour 20 ans de service.

Activité de l'Amicale des sapeurs pompiers CHAS - CHAURIAT

Le contexte sanitaire de cette année aura eu raison des moments de partage et de convivialité organisés par notre amicale, et malheureusement, notre traditionnelle célébration de la Sainte Barbe, notre sainte patronne, symbole particulier de nos traditions et nos valeurs n'a pas eu lieu.

L'ensemble des Sapeurs Pompiers de votre CPI ainsi que l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Chas-Chauriat vous remercient de l'accueil que vous leur avez réservé lors leur passage pour la distribution des calendriers.

Malgré un contexte rendant cette fin d'année particulière, l'ensemble du Centre et de l'Amicale espèrent que vous avez passé d'excellentes fêtes de fin d'année entourés de la présence ou de l'esprit de ceux qui vous sont chers et vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2021.

SOCIÉTÉ DE CHASSE LES MAUVIS



Composition du bureau :

Président: Didier Chataing tel: 06 63 16 84 24

Trésorier : Jérome Chataing Trésorier adjoint : Michel Chouvy

Membre: Patrick Verdier

Les membres de la société de chasse vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2021 et remercient les propriétaires de terrains qui leur permettent d'exercer leur passion sur leurs terres.

Des cartes peuvent aussi être accordées à des chasseurs extérieurs au village.

Bonne année à tous et à toutes.

INFORMATIONS SBA

COLLECTE DE L'AMIANTE

Pour éviter tout risque pour la santé et l'environnement, le SBA, propose depuis septembre 2020 à l'ensemble de ses usagers particuliers un service de prise de rendez-vous et de dépôt gratuit des déchets d'amiante, à Riom, auprès de la société ALARA.

Pour bénéficier de ce service gratuit, il sera nécessaire de contacter le Syndicat du Bois de l'Aumône : 04 73 647 444

A PARTIR DU 1^{ER} MAI 2021 les films plastiques seront collectés dans le bac jaune



J'AI OUBLIÉ DE SORTIR MA POUBELLE!

Pas de panique ! Il existe une solution de dépannage. Des colonnes de collecte sont situées à l'extérieur de la déchetterie. L'ouverture de la trappe se fait avec la carte du SBA. Il est possible d'apporter environ 80 litres de déchets à chaque ouverture.

Le calendrier de collecte indique les jours de passage. Les heures de ramassage sont quant à elles variables en fonction des différentes contraintes, notamment météorologiques. Il faut sortir ses poubelles la veille au soir.





CALENDRIER DES COLLECTES 2021

Ordures Ménagères collectées le JEUDI EN SEMAINE IMPAIRE



ballages Recyclables collectés le JEUDI EN SEMAINE PAIRE

Ordures	vienageres conectee	es le JEUDI EN SEMA	INE IIVIPAIRE	Elliba	illages Recyclables o
janvier	<u>février</u>	mars	<u>avril</u>	mai	juin
1 V Férié 2 S 53 3 D 4 L	1 L	1 L	1 J	1 S Férié	1 M
	2 M	2 M	2 V 13	2 D	2 M
	3 M	3 M	3 S	3 L	3 J 22
	4 J O5	4 J 09	4 D	4 M	4 V
5 M	5 V	5 V	5 <u>L</u> Férié	5 M	5 S
6 M	6 S	6 S	6 M	6 J 18	6 D
7 J O1	7 D	7 D	7 M	7 V	7 L
8 V 9 S 10 D	8 L 9 M 10 M 11 J 06	8 L 9 M 10 M 11 J 10	8 J 14 9 V 10 S 11 D	8 S Férié 9 D 10 L 11 M	8 M 9 M 10 J 23
11 L 12 M 13 M	12 V 13 S 14 D	11 3 10 12 V 13 S 14 D	11 L 12 L 13 M 14 M	12 M 12 M 13 J Férie 19	11 V 12 S 13 D
15 V	15 L	15 L	15 J 15	15 S 16 D 17 L	15 M
16 S	16 M	16 M	16 V		16 M
17 D	17 M	17 M	17 \$		17 J 24
18 L	18 J 07	18 J 11	18 D 19 L 20 M	18 M	18 V
19 M	19 V	19 V		19 M	19 S
20 M	20 S	20 S		20 J 20	20 D
21 J 03	21 D	21 D	21 M	21 V	21 L
22 V	22 L	22 L	22 J 16	22 S	22 M
23 S	23 M	23 M	23 V	23 D	23 M
24 D	24 M	24 M	24 S	24 L Férié	24 J 25
25 L	25 J 08	25 J 12	25 D	25 M	25 V 26 S 27 D
26 M	26 V	26 V	26 L	26 M	
27 M	27 S	27 \$	27 M	27 J 21	
28 J 04 29 V 30 S 31 D	28 D	28 D 29 L 30 M 31 M	28 M 29 J 17 30 V	28 V 29 S 30 D 31 L	28 L 29 M 30 M 26

JEUDI



Je sors mon bac quand il est plein



Je jette mes emballages en vrac dans le bac jaune



Je sors mon bac la veille au soir du jour de collecte



Je rentre le bac une fois vidé



Je jette mes ordures dans des sacs bien fermés dans le bac vert



Mon bac ne déborde pas. Je ne dépose pas de sacs à côté du bac

Ordures Ménagères collectées le JEUDI EN SEMAINE IMPAIRE Emballages Recyclables collectés le JEUDI EN SEMAINE PAIRE



	-				,
juillet	<u>aoû</u>	septembre	<u>octobre</u>	<u>novembre</u>	<u>décembre</u>
	Ī				
1 J	1 D	1 M	1 V	1 <u>L</u> Férié	1 M
2 V 26	2 L	2 J 35	2 S	2 M	2 J 48
3 S	3 M	3 V	3 D	3 M	3 V
4 D	4 M	4 S	4 L	4 J 44	4 S
5 L	5 J 31	5 D	5 M	5 V	5 D
6 M	6 V	6 L	6 M	6 S	6 L
7 M	7 S	7 M	7 J 40	7 D	7 M
8 J 27	8 D	8 M	8 V	8 L	8 M
9 V	9 L	9 J 36	9 S	9 M	9 J 49
10 S	10 M	10 V	10 D	10 M	10 V
11 D	11 M	11 S	11 L	11 J Férié 45	11 S
12 L	12 J 32	12 D	12 M	12 V	12 D
13 M 14 M Férié	13 V	13 L	13 M 14 J 41	13 S 14 D	13 L
	14 S 15 D Férié	14 M 15 M	· -		14 M 15 M
		16 J 37	15 V 16 S	15 L	16 J 50
16 V 17 S	16 L 17 M		16 S 17 D	16 M 17 M	
17 S 18 D	17 W 18 M	17 V 18 S	17 D		17 V 18 S
19 L	19 J 33	19 D	18 L 19 M	18 J 46	18 3 19 D
20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 L
20 M 21 M	20 V 21 S	20 L 21 M	21 J 42	20 S 21 D	20 L 21 M
22 J 29	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M
23 V	23 L	23 J 38	23 S	23 M	23 J 51
24 S	24 M	24 V	24 D	24 M	24 V
25 D	25 M	25 S	25 L	25 J 47	25 S Férié
26 L	26 J 34	26 D	26 M	26 V	26 D
27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 L
28 M	28 S	28 M	28 J 43	28 D	28 M
29 J 30	29 D	29 M 39	29 V	29 L	29 M
30 V	30 L	30 J	30 S	30 M	30 J 52
21 8	21 M		21 N		24 V



Le nettovage de mon bac est <u>à</u> ma charge



Je contacte le SBA en cas de déménagement



Les collectes prévues un jourférié sont effectuées le mercredi de la même semaine



Je dépose mes déchets dangereux et mes encombrants en déchèterie (Accés gratuit) Les ordures ménagères ne sont pas acceptées



Je iette mes emballages verre dans la colonne à verre



Brûler mes déchets est interdit et dangereux pour ma santé

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Carte d'identité - Passeport

Les enfants doivent posséder leur propre pièce d'identité.

Pour le passeport et la carte d'identité, il faut faire une pré-demande sur le site du service public. Un numéro de dossier vous est attribué, il est nécessaire pour prendre rendez-vous pour la prise des empreintes digitales.

Une carte d'identité est valable 15 ans pour un adulte et 10 ans pour un enfant mineur.

Le passeport biométrique a remplacé le passeport électronique depuis 2009. La validité du passeport biométrique est de 10 ans pour un adulte et 5 ans pour les mineurs.

Seules 22 communes du Puy-de -Dôme sont équipées d'une station biométrique. Les 3 mairies les plus proches. sont les suivantes :

MAIRIE DE PONT DU CHÂTEAU

Place de l'hôtel de ville BP2 63430 PONT DUCHATEAU www.-pont-du-chateau.fr

MAIRIE DE LEZOUX

Place de La mairie BP49 63190 LEZOUX tel: 04 73 73 01 000.fr

www.lezoux.fr

MAIRIE DE COURNON D'AUVERGNE

Place de la mairie BP158 63804 COURNON D'AUVERGNE tel : 04 73 69 90 00 www.cournon-auvergne.fr

Recensement militaire

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale doit être effectuée dans les 3 mois qui suivent leur seizième anniversaire. La mairie vous remettra une **ATTESTATION DE RECENSEMENT.**

Autorisations d'urbanisme

Toute personne physique ou morale, publique ou privée qui a l'intention d'édifier ou de transformer une construction doit déposer une demande en mairie :

- **Demande de permis de construire** pour par exemple une construction nouvelle, une transformation de grange en maison ou toute affectation nouvelle supérieure à 40m².
- **Déclaration de travaux** pour une construction ne créant pas de surface supérieure à 40m², ou le ravalement de façades, la création d'ouvertures, la rénovation d'ouverture ...

Depuis 2015, c'est le service du droit des sols du Grand Clermont qui instruit les demandes pour la commune de Chas.

Tel: 04 44 44 60 90 de 9h à 12h www.legrandclermont.com

NUMÉROS UTILES

Billom Communauté Billom communauté CLIC Épicerie Solidaire RAM	7, avenue Victor Cohalion 63160 Billom 21, rue St Loup 63160 Billom avenue Victor Cohalion 63160 Billom 63160 Billom	04 73 73 43 24 04 73 60 48 85 04 73 79 92 21 04 73 73 43 28
Autres services Régie de territoire SIVOS Trésorerie de Billom SBA Mission locale Maison des solidarités API Commerces	6, avenue de la gare 63160 Billom 35, avenue de la gare 63160 Billom Bd porte neuve 63160 Billom 13 rue Joaquin Perez 63 201 Riom 24 Rue Saint-Loup 63160 Billom Avenue de la République 63160 Billom 15, place des Dômes 63800 Cournon	04 73 84 78 30 04 73 68 56 04 04 73 68 41 01 04 73 647 4 44 08 90 16 01 55 04 73 60 71 70 04 73 77 73 13
Auberge du vieux four Boulangerie Lebrat	2, rue du vieux four 63160 CHAS 3, place Lafayette 63117 Chauriat	04 73 68 17 79 04 73 68 19 07

1843 : Chas fait face à une épidémie

En 1843, une épidémie de méningite répandit la mort et la frayeur dans le village. Elle toucha un tiers de la population et causa 10 décès. Appelé en renfort par les docteurs Vigeral et Lavaisse, impuissants, le docteur Bertrand de Pont-du-Château vint contribuer à identifier la maladie et définir le traitement adéquat. Il en tira des observations qu'il publia en 1844 dans les *Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne*. (1)

Voici quelques extraits de cette publication

Le point de départ ou l'invasion de cette affection épidémique date des derniers jours du mois de mars 1843, et la mise en regard de sa progression croissante se dessine successivement pendant tout le mois d'avril suivant, au point de porter la terreur, l'effroi et la crainte parmi cette petite population de près de 600 âmes environ, par suite de la promptitude effrayante des cas mortels survenus chez les personnes atteintes en grand nombre.

Sa durée s'est prolongée jusqu'à la fin du mois de mai suivant, où elle s'est entièrement terminée, après avoir agi pendant ces deux mois, à des degrés variables d'intensité sur le tiers à peu près des habitants, parmi lesquels plusieurs n'ont éprouvé, au dire du docteur Vigeral, que le souffle de l'infection, caractérisé par de la tristesse, une lassitude générale, une tension à la nuque, des digestions laborieuses, de l'anorexie, des anxiétés, du frisson, du froid et de légères crampes aux extrémités inférieures.

L'administration municipale, sur la proposition du docteur Vigeral, de Vertaizon, m'invita, le 25 avril, à me rendre sur les lieux pour aider des secours de mon expérience les deux médecins qui donnaient des soins aux malades avec un zèle infatigable. Le lendemain, 26 avril, nous avons visité avec mon estimable confrère, M. Vigeral au moins quarante malades de tout sexe et de tout âge, où prédominaient cependant l'adolescence et l'âge viril; la vieillesse faisant ici une exception.

Sí, pour élucíder la question étiologique de l'affection épidémique du village de Chas, l'on jette un coup d'oeil investigateur sur sa position topographique, l'on reconnaît qu'il est placé au bas d'une colline dominée au nord par la hauteur de Pileyre, et au midi par celle du Petit-Turluron; que les pentes de l'une et de l'autre sont en grande partie couvertes de vignes, ainsi que le coteau à demi-entonnoir, au fond duquel il est adossé au sud-ouest; que les eaux claires et limpides qui le sillonnent sans autre inconvénient apparent que l'humidité qu'elles y entretiennent, arrosent et fertilisent les prairies à la riante verdure qui sont contiguës au village au nord-est, et où s'aperçoivent à distance les plaines humides et plus ou moins marécageuses d'Espirat, Vassel, Pyronin et Bouzel, d'où peuvent s'exhaler à temps voulu des miasmes ou émanations délétères, invisibles, propres à être entraînés par la ventilation dans la direction de la gorge abou-



tissante, resserrée, où se trouve comme enclavé le village de Chas, et à y porter leur influence terrestre fâcheuse; que néanmoins les habitations de cette petite commune offrent généralement des conditions hygiéniques favorables de propreté et de salubrité, en ce sens que les rez-de-chaussée y sont rarement habités, que les habitants sont, comme dans presque toutes les localités vignobles, un peu enclins à l'usage abusif des boissons vineuses; qu'enfin, par les habitudes de l'agriculture, ils se trouvent également et souvent exposés avant le lever du soleil à la fraîcheur du matin.

L'intérieur du village de Chas se trouvant placé dans des conditions hygiéniques favorables, nous avons eu à nous occuper spécialement de celles relatives à l'hygiène privée, d'où se sont déduits les conseils qui ont eu pour objet d'engager les habitants à observer les précautions de propreté et de salubrité dans leurs maisons, à se livrer à un travail modéré et hors l'influence des fraîcheurs du matin et d'une trop grande humidité; à se nourrir plus particulièrement de viande fraîche, plutôt que de légumes; à boire un peu de vin aux repas, à se tenir vêtus chaudement; à éviter enfin les variations brusques de l'atmosphère.

Plus heureux que mes deux confrères, je me suis trouvé dans la perspective de pouvoir apprécier d'une part les insuccès du traitement employé dans la maladie épidémique de Chas jusqu'à mon arrivée, et d'avoir de l'autre la connaissance traditionnelle des effets avantageux de l'opium à haute dose.

Sous l'influence de cette médication, où l'opium jouait le principal rôle dans son action plus prononcée sous la forme d'extrait, nous avons vu manifestement surgir la suspension, l'atténuation, la cessation des spasmes, des contractions musculaires, de la stupeur, de la chute des forces, du délire, de l'irrégularité et de la pauvreté du pouls, des angoisses, des douleurs rachidiennes, de la somnolence convertie en sommeil réparateur, etc.



Sur les dix cas mortels survenus dans le cours de la pandémie, savoir : un le 29 mars 1843, et neuf autres du 14 au 27 avril suivant ; il en est neuf qui ont eu lieu sous l'influence ou lors de l'emploi des premières armes mises en usage pour la combattre.

Quant au dixième et dernier cas de mortalité, traité tardivement par la médication opiacée qui a rendu de si grands services, celle-ci ne peut être considérée comme ayant été mise en défaut, car son action efficace se trouvait contrebalancée par des conditions désavantageuses, tirées, soit de la prédominance des accidents graves auxquels était en proie le jeune malade Issartine Panty, soit de l'insalubrité de la maison où il gisait sur un grabat, entouré du malsain de la misère, exposé aux émanations animales des fumiers, des brebis, de la chèvre, entassés pêle-mêle au-dessous du mauvais plancher de la chambre, soigné avec les seules ressources de la charité publique, qui, en lui prodiguant par un faux zèle une énorme soupe, a fait terminer en quelques heures sa maladie par la mort.



Portrait du DocteurBertrand (2

(1) Texte communiqué par Fabien Huguet d'après la publication du Docteur Bertrand de Pont du château : « Relation historique de l'affection typhoide, épidémique, avec lésion profonde du cerveau et de la moelle épinière, qui a régné en 1843 (avril et mai) dans le village de Chas, canton de Vertaizon, département du Puy-de-Dôme »

^{(2) (}Issu du *Grand dictionnaire biographique du Puy-de-Dôme* d'Ambroise Tardieu, 1878 - collections de la bibliothèque du Patrimoine de Clermont Métropole)